Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502347-20261022-2026_040-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 OCTOBRE 2026

COMMUNE DE QUÉDILLAC

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	16 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation	16 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Karen LECHEVESTRIER	Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN
Johann CADIEU	Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI

FINANCES LOCALES

2026-040 – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 – CONVENTION FINANCIERE POUR EXTENSION ÉCLAIRAGE PUBLIC, RUE DE RENNES

Madame la Maire propose au Conseil Municipal, de passer une convention financière portant sur l'extension de l'éclairage public « rue de Rennes » à Quédillac avec le Syndicat Départemental d'Energies 35 « SDE35 » représenté par son Président, Monsieur Olivier DEHAESE, 1 Avenue de Tizé – CS 43603 35236 Thorigné-Fouillard,

La présente convention est relative aux engagements réciproques de la Commune et du SDE35 concernant la réalisation de l'opération d'éclairage public EXT EP-A03 - rue de Rennes, dossier n° PE26-0424,

Le SDE35 au travers de cette convention donne une estimation financière du montant de l'opération, qui déclenche la commande par le SDE35 de l'étude détaillée et vaut engagement des travaux. Dès que l'étude détaillée est réalisée, le SDE35 adresse à la Commune un projet définitif comportant le plan technique de l'opération. Si le montant des travaux est inférieur ou égal à l'enveloppe estimée au stade de l'étude sommaire, le SDE35 engage les travaux, s'il est supérieur la Commune devra valider un avenant à la présente convention,

Les modalités financières sont :

Détail des modalités financières	Montant
1. Base de calcul de la participation	25 832,40 €
2. Taux SDE35	20,00%
3. Montant estimé de la participation du SDE35	5 166,48 €
4. Montant estimé de la participation du bénéficiaire H.T	20 665,92 €
5. Montant total estimé de la participation de bénéficiaire	20 665,92 €

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502347-20261022-2026_040-DE

Le Conseil Municipal, sur la proposition de Madame la Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **SOUHAITE** l'installation d'un double lampadaire sur le dernier mât, à proximité immédiate du carrefour de la route de Launay, afin d'améliorer la visibilité, notamment au niveau du panneau d'agglomération ;
- **ACCEPTE** de passer cette convention financière portant sur l'extension de l'éclairage public « rue de Rennes » avec le Syndicat Départemental d'Energies 35 « SDE35 » ;
- **AUTORISE** Madame la Maire ou un adjoint en cas d'absence du maire à signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Energies 35 « SDE35 » ;
- **S'ENGAGE** à inscrire cette dépense au budget 2027 – article 21538 – opération 104.

Le secrétaire de séance,
Fabien ROUILLÉ

Pour extrait conforme,
Madame la Maire, Lydie MÉAL